



Déclarations et Discours

N^o 82/21

BREF APERÇU DES PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES CANADO-AMÉRICAINES

Discours du ministre d'État (Commerce international), M. Edward Lumley, à la réunion du National Foreign Trade Council, New York, le 22 juillet 1982.

... Le Canada dépend beaucoup du commerce pour son bien-être économique. Nos exportations représentent en effet presque un tiers de notre produit national brut (P.N.B.). Parmi les principaux pays industrialisés qui participent aux sommets économiques annuels, dont le plus récent s'est tenu à Versailles, aucun n'est plus tributaire économiquement du commerce que le Canada. À titre d'exemple, on estime que plus de deux millions de Canadiens travaillent directement dans les secteurs de production de biens d'exportation, c'est-à-dire 20 % de notre population active. Les deux tiers de nos exportations sont destinées aux États-Unis. En 1981, le commerce bilatéral entre nos deux pays dépassait 107 millions de dollars canadiens, soit plus que le chiffre de votre commerce avec le Japon et presque autant que celui de vos échanges avec tous les pays de la Communauté économique européenne (C.E.E.). Si le volume de nos échanges est impressionnant, leur variété ne l'est pas moins, la gamme s'étendant des ressources primaires aux technologies les plus avancées, des services de base aux opérations complexes du financement international.

Dans le secteur des investissements étrangers directs, près de 80 % des quelque 62 milliards de dollars canadiens investis au Canada sont de source américaine. Pour sa part, le Canada, qui a traditionnellement compté pour environ 15 % des investissements étrangers directs dans votre pays, est devenu l'an dernier son deuxième investisseur étranger. Les investissements canadiens représentaient en effet plus de 25 % des 19,2 milliards de dollars américains investis de l'étranger. On estime qu'à la fin de 1981, le total cumulatif des investissements directs aux États-Unis de source canadienne se situait à 16 milliards de dollars canadiens.

Ces chiffres font certainement ressortir le rôle important que les États-Unis jouent dans la croissance et le développement national et international du Canada, mais ils témoignent également du rôle de plus en plus important que le Canada joue non seulement comme débouché pour les biens, les services et les capitaux américains, mais aussi comme fournisseur et investisseur sur le marché américain.

Nous savons que toute relance économique aux États-Unis entraînera des bénéfices immédiats pour notre économie et qu'en vue du volume des échanges entre nos deux pays, ces dividendes seront forts apparents sur le plan commercial. Toutefois, il faut également garder à l'esprit que toute reprise soutenue au Canada peut accroître les débouchés pour les exportateurs et les investisseurs américains et contribuer à

**Inquiétantes
pressions
protectionnistes**

alimenter votre propre relance.

À l'heure actuelle, il nous faut cependant nous inquiéter de certaines pressions protectionnistes qui se font jour de part et d'autre. De telles pressions sont sans doute compréhensibles dans la conjoncture présente, alors que nos secteurs industriels doivent faire face à une récession prolongée, au chômage, aux taux d'intérêt élevés et à une dure concurrence du côté des importations. Il n'est donc que plus important pour les gouvernements de mettre au point des solutions de rechange aux problèmes qui donnent naissance à ces pressions.

Le Canada est, pour sa part, résolu à ne pas oublier les leçons des années 30. Nous n'avons pas l'intention d'imposer à notre économie un carcan qui empêchera l'adaptation et la croissance réelle dans les années 80. Le chacun pour soi, les soutiens artificiels des secteurs peu rentables ou les replâtrages ne constituent pas des réponses efficaces ou convaincantes. Le Canada, dont le marché intérieur est restreint et qui dépend donc du commerce extérieur, a beaucoup à perdre et peu à gagner dans des guerres commerciales ou tout autre processus qui entrave le libre mouvement des biens entre les nations.

Il arrivera, cependant, que des considérations internes amènent des partenaires commerciaux à établir des restrictions sur les échanges dans certains secteurs. Dans une telle éventualité, il importe que chacun soit sensible aux problèmes d'autrui, de sorte que des restrictions de brève durée n'affaiblissent pas le régime libéral d'échanges commerciaux qui a été édifié depuis la Seconde Guerre mondiale.

Par exemple, si le Congrès devait adopter bon nombre des mesures législatives sur la « réciprocité » actuellement à son ordre du jour, il se pourrait qu'ultimement, et bien que de telles mesures présentent des attrait au niveau du sentiment national, les échanges soient réduits à des niveaux encore plus bas et que le système international qui a si bien servi nos deux pays depuis l'après-guerre soit vidé de sa substance.

L'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), que vous connaissez aussi bien que moi, a pour objet de fournir le cadre à l'intérieur duquel puisse s'exercer la discipline mondiale dans le domaine de plus en plus complexe du commerce international. S'il peut être tentant de concentrer sur les faiblesses qui peuvent exister dans le GATT, nous ne devrions pourtant pas négliger ses réalisations fort remarquables. C'est dans une large mesure grâce au GATT que les tarifs ont été abaissés au point où ils ne sont plus de première importance. La dernière série de négociations a d'ailleurs permis de lancer une grande initiative contre les obstacles non tarifaires.

En outre, le GATT constitue le véhicule le plus propice pour intensifier la campagne contre ces nouvelles entraves au commerce qui ont proliféré ces derniers temps et de s'assurer que les échanges se fassent sur une base équitable pour tous les intéressés.

**Réunion
ministérielle
du GATT**

La réunion ministérielle du GATT, en novembre prochain, que le Canada doit d'ailleurs présider, est la première réunion ministérielle depuis 1973. Si elle n'a pas pour but de lancer une nouvelle série de négociations commerciales, elle devrait néanmoins permettre d'arrêter un programme de travail, un ordre du jour commercial pour les années 80, de façon que ses participants puissent se pencher sur les préoccupations et les intérêts qui commandent leur attention et ainsi renforcer et rendre davantage pertinent et, partant, plus crédible, l'ensemble du système. Nous attachons la plus haute importance à l'issue de cette réunion et nous préparons d'ailleurs nos dossiers sur les points qui présentent un intérêt particulier pour le Canada.

J'ajoute que nous partageons avec les États-Unis bon nombre de vues concernant le GATT, notamment la nécessité de le rendre plus efficace, de renforcer le système des sauvegardes, d'examiner les problèmes reliés au commerce des services, de mieux intégrer les pays en voie de développement, particulièrement les nouveaux pays industriels, dans le système commercial et d'une adhésion renouvelée de toutes les nations au mécanisme de règlement des différends du GATT.

Le temps ne me permet pas de traiter plus en détail ces points. Je mets donc à votre disposition des copies d'un discours que j'ai prononcé devant la Chambre internationale de commerce, le 22 juin 1982, dans lequel j'explique les points qui, de l'avis du Canada, commandent notre attention.

**Intérêts
communs**

Nos deux pays partagent également nombre d'autres intérêts sur lesquels nos gouvernements peuvent se pencher. À titre d'exemples, il est dans l'intérêt des deux pays de préserver et de renforcer l'industrie automobile nord-américaine ainsi que d'inciter le Japon à ouvrir ses marchés aux excellents producteurs de nos pays, étant donné que celui-ci représente pour l'un et l'autre d'entre nous le deuxième marché en importance. Nous devons porter notre attention sur toutes les questions où nous partageons les mêmes intérêts et nous assurer d'une issue qui soit à notre avantage mutuel.

À mon avis, le mécanisme de règlement des différends est l'un des aspects les plus importants du GATT. La preuve semble d'ailleurs en être le recours accru qu'on y fait. Si d'aucuns n'y voient qu'un processus bureaucratique inutile, son utilisation ne découle pas moins, pour une bonne part, d'une variété de problèmes auxquels doivent faire face les nations commerçantes. Il est donc sans doute bien préférable de recourir à des mécanismes établis plutôt qu'à des initiatives indépendantes et parfois irresponsables. Bon nombre des questions sur lesquelles les États-Unis et le Canada divergent à l'heure actuelle sont devant le GATT. Je pense notamment aux plaintes américaines contre certaines pratiques de notre Agence d'examen de l'investissement étranger (A.E.I.E.).

L'A.E.I.E.

À ce sujet, le gouvernement continue d'avoir pour objectif de s'assurer, par le biais de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, que les sociétés sous contrôle étranger servent les intérêts canadiens en contribuant pleinement au développement

d'une structure industrielle innovatrice et compétitive sur les marchés internationaux, structure qui comporte le maximum de bénéfices pour tous les intéressés, y compris les investisseurs canadiens et étrangers. Je crois qu'il est clair que le gouvernement du Canada s'est montré sensible à bon nombre des préoccupations qu'ont exprimées les investisseurs étrangers et d'autres intervenants concernant certains aspects du processus d'examen.

Par suite du récent budget, des changements ont été apportés aux modalités de cet examen afin que le processus soit plus rapide et plus efficace. Entre autres, on a établi de nouveaux seuils, en vertu des méthodes applicables aux petites entreprises, dans le cas de nouveaux investissements et d'acquisitions directes au Canada, et relevé les seuils applicables à l'examen des acquisitions indirectes d'entreprises canadiennes. Grâce à ces nouveaux seuils, environ 95 % des investissements dans de nouvelles entreprises et 80 % des acquisitions directes pourront être examinées selon les modalités simplifiées et n'exigeront donc que la formule d'avis abrégé. Auparavant, ces pourcentages étaient respectivement de 92 % et de 67 %. Pour ce qui est des acquisitions indirectes, environ 80 % pourront être examinées selon les modalités simplifiées. Ce pourcentage était auparavant d'environ 45 %. En établissant un seuil plus élevé pour les acquisitions indirectes, le gouvernement cherche à éviter que les modalités d'examen ne compliquent inutilement les transactions qui ont surtout pour objet l'acquisition d'entreprises à l'extérieur du Canada.

Malgré les récentes prophéties de malheur dans certains de vos médias, je crois fermement que le Canada demeure toujours l'un des meilleurs endroits au monde où investir. Price Waterhouse, société des plus réputées, a déclaré dans son étude, *Investment Policies in Seventy-Three Countries*, qu'il existe encore relativement peu de restrictions au Canada si l'on compare celui-ci aux autres pays industrialisés. D'autre part, je suis convaincu que les politiques gouvernementales traduisent la volonté des Canadiens qui veulent avoir voix au chapitre en ce qui concerne l'avenir économique de leur pays.

La politique américaine

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les préoccupations qu'a suscitées chez vous un niveau de pénétration étrangère beaucoup plus faible que celui que nous connaissons au Canada. Ayant vécu toute ma vie dans une ville frontalière, je ne doute pas un instant que si les secteurs manufacturiers, extractifs et pétroliers et gazières de votre économie étaient assujettis au même degré de contrôle étranger que les secteurs correspondants au Canada, on ne tarderait pas de réclamer de votre gouvernement qu'il mette en place les politiques voulues pour que les États-Unis bénéficient des nouveaux investissements étrangers.

Il ne faudrait pas en conclure que vous êtes contre les investissements étrangers, mais simplement que vous aimeriez vous assurer que leurs effets soient conformes à vos buts et objectifs nationaux. D'ailleurs, les États-Unis imposent actuellement des

restrictions à la propriété étrangère dans différents secteurs, notamment la radio-diffusion, le transport maritime côtier, les télécommunications et l'électricité nucléaire et hydraulique. Des restrictions dans ces secteurs et d'autres secteurs semblables existent tant au niveau fédéral qu'au niveau des États et reflètent les mesures qui, selon les États-Unis, sont nécessaires à leur sécurité et à leur bien-être économique. Au Canada, où les investissements étrangers atteignent un niveau inhabituel, l'idée de restrictions à court terme n'est pas tout à fait théorique.

C'est une chose que de revendiquer pour les sociétés américaines le droit d'investir où bon leur semble, sans restriction ni condition, mais, il faut se demander si le pays hôte devrait accepter de voir ses exportations s'arrêter et ses travailleurs mis en chômage simplement en raison de l'application unilatérale et extra-territoriale de lois américaines par un gouvernement qui change de vues politiques? La récente décision du gouvernement américain en ce qui concerne le gazoduc soviétique illustre fort à-propos les problèmes qui peuvent surgir à cet égard. Il existe suffisamment d'incertitudes sans que nous devions exposer nos industries aux volte-face des politiques extérieures d'autres pays.

La tradition canadienne

En raison notamment de notre faible population, de l'étendue de notre territoire et de nos vastes ressources encore inexploitées, les Canadiens sont davantage disposés que les Américains à laisser leur gouvernement intervenir davantage dans le développement économique. Ainsi, le gouvernement du Canada prend l'initiative quand les dimensions d'un projet sont telles qu'on ne pourrait s'attendre du secteur privé qu'il assume le fardeau et les risques. Cela a été une constante presque tout au cours des cent quinze années de l'histoire canadienne.

Se conformer aux règles du jeu

La ville de New York et le Canada ont essuyé un feu nourri de critiques par suite de la vente à la métropole américaine de voitures de métro de la société Bombardier. La ville de New York, négociant de bonne foi, cherchait à obtenir le meilleur matériel possible aux meilleures conditions. Nous étions d'avis que le produit offert par Bombardier était le meilleur et aussi qu'il en résulterait des avantages marqués au niveau de l'emploi tant au Canada qu'aux États-Unis. Le gouvernement n'est donc intervenu que lorsqu'il est devenu apparent que son aide était nécessaire pour assurer aux fournisseurs canadiens l'égalité des chances et concurrencer les compétiteurs étrangers. Il ne s'agissait pas de battre les concurrents mais de donner à Bombardier la possibilité de soumissionner sur un pied d'égalité. Le Canada n'avait nullement pris l'initiative dans cette affaire mais, comme vous le savez, il est à l'avant-garde des efforts en vue d'obtenir une entente internationale sur la limitation du financement concessionnel à outrance.

Le Canada a toujours eu pour ligne de conduite de se conformer aux règles du jeu. Nous ne pouvons cependant rester passifs quand nous voyons que des sociétés canadiennes, qui offrent des produits de qualité, risquent de perdre des contrats en raison de l'intervention des gouvernements de leurs concurrents.

**L'expansion est
fondée sur le
commerce**

J'ai déjà mentionné que nous souscrivons à l'équité commerciale et je répète que le Canada adhère effectivement à cette ligne de conduite. Toutefois, notre dépendance du commerce extérieur pour stimuler notre croissance nous oblige à veiller à ce que nos exportateurs reçoivent du gouvernement le soutien voulu quand ils sont aux prises, sur les marchés d'exportation, avec une concurrence qui déborde les pratiques normales.

Je reste convaincu que le commerce peut être le moteur de la croissance, que l'expansion des débouchés commerciaux jette de solides assises pour de nouveaux investissements et la création de nouveaux emplois. Je suis également convaincu que bon nombre d'entre vous partagent ce point de vue et que vous attachez toute l'importance voulue au maintien et au renforcement d'un système commercial ouvert.

Je crois aussi que le potentiel du Canada et son avenir n'ont pas d'égal. Il reste cependant que le potentiel n'a de réalité que si nous réunissons les conditions indispensables à son actualisation. La stabilité politique, l'entreprise privée, le développement énergétique, les investissements canadiens et étrangers, les capacités techniques, les échanges justes et équitables entre nations — dans chacun de ces secteurs le Canada s'engage à maintenir des conditions qui autoriseront l'expansion et la prospérité.

On ne peut s'attendre que le Canada et les États-Unis soient toujours d'accord sur la valeur de leurs politiques respectives. Nous pouvons cependant compter sur vous pour nous faire part de vos préoccupations et je puis vous assurer que nous ferons de même, le cas échéant. Voilà justement la preuve du succès et de l'importance de notre relation et d'une association inégalée de par le monde.

S/C
